

# Enrobé tiède

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

<b>Nom du produit</b>	Enrobé tiède
<b>Identificateur du produit</b>	(i) ciment bitumineux, ciment asphaltique, ( <i>Asphalt Cement</i> ); (ii) matière bitumineuse ( <i>Bituminous material</i> ); (iii) fluidifiant ou fluxant d'asphalte ( <i>Asphalt Flux</i> ); (iv) bitume routier ou de pavage ( <i>Paving Asphalt</i> ); (v) bitume ou asphalte ( <i>Bitumen</i> ); (vi) grade de pénétration ( <i>Pen graded</i> ) (AC) (3GR) par Grade : 30/40, 60/70, 80/100, 85/100, 100/120, 100/150, 120/150c, 150/200, (vii) Grade (PG) ciment bitumineux ( <i>Asphalt Cement</i> ) 3G, 3GR, 3GV par grade PG 46-34, PG 46-40, PG 52-28, PG 52-34, PG 52-40, PG 58-22, PG 58-28, PG 58-34, PG 58-40, PG 64-22, PG 64-28, PG 64-34, PG 70-28, PG 70-34, PG 58-25HDR, PG 64-34HDR, PG 58-34HDR; <i>Warm Mix</i>
<b>N° de FS</b>	0074
<b>Fabricant / Fournisseur</b>	Les industries McAsphalt Ltée, 8800, avenue Sheppard Est, Toronto (Ontario) M1B 5R4
<b>N° de téléphone en cas d'urgence</b>	CANUTEC, (613) 996-6666, 24 heures Les industries McAsphalt Ltée, 1-800-268-4238, de 8:00 à 17:00 h., du lundi au vendredi
<b>Usage recommandé</b>	Asphalte pour l'asphalte enrobé tiède.

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Urgence en bref</b>	Semi-solide noir foncé. Odeur asphaltique caractéristique ou odeur d'« œuf pourri » en présence de sulfure d'hydrogène (H <sub>2</sub> S), lequel engendre une fatigue olfactive rapide qui fait perdre au sens de l'odorat sa fiabilité de détection de l'odeur. DANGER THERMIQUE. Peut provoquer des brûlures thermiques. Les expositions nécessitent des premiers soins et un suivi médical spécialisés. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut l'assécher, ce qui peut produire irritation ou dermatite.
<b>Effets possibles sur la santé</b>	
<b>Voies d'exposition</b>	Voir les données toxicologiques (section 11). Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation.
<b>Inhalation</b>	L'inhalation de ce produit peut irriter les voies respiratoires et provoquer une dépression du système nerveux central (SNC) dont les symptômes peuvent comprendre faiblesse, étourdissements, troubles d'élocution, somnolence, perte de conscience et dans les cas de surexposition importante, coma et mort. À des concentrations plus élevées (supérieures à 10 ppm), le sulfure d'hydrogène est extrêmement toxique par inhalation, pouvant provoquer une irritation des voies respiratoires et l'insuffisance respiratoire, le coma et la mort. L'œdème pulmonaire peut se produire jusqu'à 24 heures suivant l'exposition au sulfure d'hydrogène. Bien que le sulfure d'hydrogène dégage une forte odeur d'œufs pourris, sa détection par le sens de l'odorat ne suffit pas pour le détecter puisque l'exposition à cette substance engendre une fatigue olfactive rapide.
<b>Contact avec la peau</b>	Légèrement irritant pour la peau. Le contact avec la matière chaude peut provoquer des brûlures thermiques.
<b>Contact avec les yeux</b>	Légèrement irritant pour les yeux.
<b>Ingestion</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets de l'exposition à long terme (chronique)</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Cancérogénicité</b>	Un Groupe de travail du CIRC a conclu que les expositions professionnelles aux bitumes purs (de distillation directe) et à leurs émissions lors du pavage routier sont « peut-être cancérogènes pour l'Homme » (Groupe 2B).
<b>Tératogénicité / Embryotoxicité</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.

**Troubles médicaux aggravés par l'exposition** Le contact prolongé ou répété avec les pulvérisations ou le brouillard peut provoquer une irritation oculaire chronique et une grave irritation cutanée. L'exposition répétée de la peau peut provoquer une destruction locale de la peau ou une dermatite. Voir les données toxicologiques (section 11).

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	N° CAS	Concentration (%)	Synonymes
Asphalte de pétrole (bitume)	8052-42-4	99-100	
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	0-1	

**Notes** Un additif d'adhésivité est ajouté en quantités < 1 % lorsque cela est indiqué. Le produit chauffé peut dégager des vapeurs irritantes pour le nez, la gorge et les poumons. Voir la section 8 pour obtenir de plus amples renseignements. NOTE : Du sulfure d'hydrogène peut être produit lors du stockage ou du déplacement de l'asphalte chaud. Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et aux concentrations applicables, aucun composant additionnel, classifié comme étant dangereux pour la santé ou l'environnement, et qui nécessiterait donc d'être indiqué dans la présente section, n'est présent. Le triméthylbenzène est un composant *in situ* du solvant Stoddard.

### 4. PREMIERS SOINS

#### Mesures de premiers soins

<b>Inhalation</b>	Amener la victime en plein air. En cas de difficulté respiratoire, du personnel formé doit administrer d'urgence de l'oxygène. Desserrer tout article vestimentaire serré tel que col, cravate, ceinture ou ceinture montée. Obtenir immédiatement des soins médicaux. En cas d'arrêt respiratoire, du personnel qualifié doit administrer la respiration artificielle.
<b>Contact avec la peau</b>	En cas de projections de bitume chaud, refroidir la partie du corps affectée en l'immergeant dans l'eau ou avec une douche. Ne pas essayer de retirer l'asphalte, il faut plutôt le séparer longitudinalement s'il se présente de manière circonférentielle pour éviter l'effet de tourniquet. Il ne faut pas essayer d'enlever de la peau du bitume qui y adhère fermement. Du bitume refroidi ne causera pas d'autre lésion et il procurera en fait une couverture stérile à la zone brûlée. Au fil de la guérison, la plaque de bitume se détachera d'elle-même, habituellement après quelques jours. Lorsque la peau est salie, mais qu'il n'y a pas de brûlure, nettoyer avec de l'huile minérale, suivie de savon et d'eau. Utiliser de l'huile d'olive près des yeux.
<b>Contact avec les yeux</b>	Si la personne porte des lentilles de contact, il faut rincer SANS ATTENDRE et ne pas essayer de les retirer. Il faut immédiatement rincer l'œil ou les yeux contaminés à l'eau tiède, en laissant couler l'eau doucement pendant au moins 30 minutes, tout en maintenant la ou les paupières ouvertes.
<b>Ingestion</b>	Demander à la victime de bien se rincer la bouche avec de l'eau. NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la personne perd rapidement conscience, qu'elle est inconsciente ou qu'elle est en convulsion. NE PAS FAIRE VOMIR.
<b>Note aux médecins</b>	Aucun traitement spécifique. Administrer un traitement symptomatique. Contacter immédiatement le spécialiste pour le traitement des intoxications en cas d'ingestion ou d'inhalation de grandes quantités.

### 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Propriétés d'inflammabilité</b>	Inflammabilité du produit : Brûlera lors d'une exposition prolongée à la flamme ou à des températures élevées.
<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Non combustible. Utiliser des agents d'extinction compatibles avec le produit qui conviennent pour circonscrire l'incendie. Utiliser de la poudre extinctrice, du CO <sub>2</sub> , de l'eau pulvérisée (brouillard d'eau) ou de la mousse.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Aucun connu.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	En cas d'incendie, isoler rapidement le lieu de l'incendie en évacuant toute personne à proximité de l'incident. Ne prendre aucune mesure faisant courir un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Faible risque d'incendie. Cette matière doit être chauffée avant qu'une inflammation se produise. Du sulfure d'hydrogène peut se dégager lorsque le produit est surchauffé et il peut s'accumuler dans l'espace libre du réservoir ou dans tout autre espace clos. Oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ), fumée et vapeurs irritantes en tant que produits de combustion incomplète. Sulfure d'hydrogène, fumée, émanations, aldéhydes, oxydes de soufre, produits de combustion incomplète, oxydes de carbone.

Nom de la FS : Enrobé tiède - Ver. 1  
N° de la FS : 0074  
Date de préparation : 10 décembre 2014

**Équipements de protection et précautions pour les pompiers**

Évacuer la zone. Endiguer et recouvrir l'eau contaminée pour l'éliminer comme il se doit. Utiliser de l'eau pulvérisée pour diluer les déversements de mélanges non inflammables. Les pompiers doivent pénétrer dans la zone en portant de l'équipement de protection spécialisé. (La tenue de feu ne fournira pas une protection adéquate.) Des vêtements de protection contre les produits chimiques (par ex., tenue de protection contre les projections de produits chimiques) et un APRA à pression positive pourraient être nécessaires.

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS**

**Précautions individuelles**

Ne prendre aucune mesure faisant courir un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer immédiatement la zone. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel non indispensable et non équipé de protection de pénétrer dans la zone.

Ne pas toucher la matière déversée ni marcher dessus. Éviter de respirer la vapeur ou le brouillard. Fournir une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire qui convient lorsque la ventilation est inadéquate. Porter de l'équipement de protection individuelle qui convient (voir la section 8).

**Précautions relatives à l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, le sol, ni aucun cours d'eau. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol ou air).

**Méthodes de confinement et de nettoyage**

Fuites et déversements mineurs : colmater ou réduire la fuite, si cela peut être fait sans risque. Ventiler la zone pour empêcher l'accumulation de gaz, particulièrement dans les espaces clos. Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Ne pas utiliser d'absorbant. Contenir le déversement avec une matière non combustible telle que la vermiculite, la terre ou le sable. NE PAS utiliser de matière combustible telle que la sciure de bois. Couvrir la surface du déversement avec le type de mousse qui convient pour réduire le dégagement de vapeur. Mettre l'absorbant usagé dans des récipients fermés et étiquetés qui conviennent à l'élimination. L'absorbant contaminé pose les mêmes risques que le produit déversé. Fuites et déversements majeurs : endiguer le produit déversé pour prévenir le ruissellement. Abattre les gaz avec du brouillard d'eau ou de l'eau finement pulvérisée. Ne pas diriger l'eau sur le déversement ou sa source. Endiguer et récupérer l'eau contaminée pour l'éliminer comme il se doit. Laisser le produit se solidifier. Dans la mesure du possible, retourner le récipient qui fuit de sorte que les gaz s'échappent plutôt que le gaz liquéfié. Ne pas remettre le produit déversé dans son récipient d'origine. Stocker le produit récupéré dans des récipients fermés et hermétiques qui conviennent. Consulter la section 13 (Données sur l'élimination) de cette FS. Contacter les services d'urgence et le fabricant/fournisseur pour obtenir des conseils.

## **7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

**Manutention**

Il faut interdire de manger, de boire et de fumer dans les zones de manipulation, de stockage et de traitement de cette matière. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler la vapeur ou le brouillard. Conserver dans le récipient d'origine ou dans une alternative approuvée faite d'un matériau compatible. Tenir le récipient hermétiquement fermé lorsque la matière n'est pas utilisée. Les récipients vides retiennent des résidus du produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient.

**Stockage**

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière solaire directe dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10) et des aliments et boissons. Tenir le récipient fermé hermétiquement et scellé jusqu'à l'utilisation. Les récipients qui ont été ouverts doivent être soigneusement scellés de nouveau et conservés en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des récipients non étiquetés. Employer un moyen de confinement qui convient pour éviter la contamination environnementale.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition

Nom chimique	TLV® de l'ACGIH		PEL de l'OSHA		WEEL de l'AIHA	
	TWA	STEL	TWA	Plafond	TWA de 8 h.	TWA
Asphalte de pétrole (bitume)	0,5 mg/m <sup>3</sup> (l) IBE - A4		Non établie			
Sulfure hydrogène	1 ppm	5 ppm				
<b>Commentaires sur les directives sur l'exposition</b>	Consulter les autorités locales pour connaître les limites d'exposition acceptables de l'asphalte de pétrole (bitume), en tant qu'aérosol soluble dans le benzène (H <sub>2</sub> S).					
<b>Mesures d'ingénierie</b>	La ventilation générale est habituellement adéquate. Si ce produit contient des composants comportant des limites d'exposition, utiliser des enceintes isolées de sécurité, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres installations techniques pour garder l'exposition des travailleurs au-dessous de toutes limites d'exposition préconisées ou limites obligatoires.					

### Équipement de protection individuelle (EPI)

<b>Protection des yeux et du visage</b>	Porter des lunettes de protection conformes à une norme approuvée lorsqu'une évaluation des risques indique que c'est nécessaire pour éviter l'exposition à des projections liquides, à des brouillards ou à des poussières.
<b>Protection de la peau</b>	Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques, par ex., gants, tabliers, bottes en cas d'urgence (par ex., rejet non contrôlé). Il convient de porter en tout temps des gants imperméables résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée lors de la manipulation de produits chimiques lorsqu'une évaluation des risques indique que c'est nécessaire. Caoutchouc nitrile. Gants de cuir ou aluminisés.
<b>Protection des voies respiratoires</b>	Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré ou à adduction d'air pur convenablement ajusté, conforme à une norme approuvée lorsqu'une évaluation des risques indique que c'est nécessaire. Le choix du respirateur doit être fondé sur les niveaux d'exposition connus ou prévus, les risques que pose le produit et les limites d'utilisation sécuritaire du respirateur choisi. Recommandation : les cartouches ou les boîtes filtrantes anti-vapeurs organiques, ainsi qu'un filtre anti-poussières, antifumée ou antibrouillard (de la série R ou P) peuvent convenir dans certaines circonstances où il est prévu que les concentrations dans l'air dépassent les limites d'exposition. La protection offerte par les respirateurs à adduction d'air filtré est limitée.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Apparence</b>	Semi-solide noir foncé.
<b>Odeur</b>	Odeur asphaltique caractéristique ou odeur d'« œuf pourri » en présence de sulfure d'hydrogène (H <sub>2</sub> S), lequel engendre une fatigue olfactive rapide qui fait perdre au sens de l'odorat sa fiabilité de détection de l'odeur.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible
<b>Point d'ébullition</b>	> 300°C (572°F) (estimé)
<b>Point de fusion</b>	Non disponible
<b>Point de congélation</b>	Non disponible
<b>Densité (eau = 1)</b>	1,027 à 15°C (59°F)
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Insoluble
<b>Solubilité dans d'autres liquides</b>	Soluble en toutes proportions dans les solvants organiques courants.
<b>pH</b>	Non disponible
<b>Coefficient de partage n-Octanol/Eau</b>	Non disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible
<b>Densité de vapeur (air = 1)</b>	Non disponible
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Non disponible

Nom de la FS : Enrobé tiède - Ver. 1  
N° de la FS : 0074  
Date de préparation : 10 décembre 2014

<b>Point d'éclair</b>	> 230°C (446°F) (vase ouvert)
<b>Limite inférieure d'inflammabilité / d'explosivité</b>	Non disponible
<b>Limite supérieure d'inflammabilité / d'explosivité</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	400 °C (752 °F)

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Normalement stable.
<b>Conditions à éviter</b>	Des polymérisations dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.
<b>Matières incompatibles</b>	Réagit avec les agents oxydants.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Peut dégager des COx, NOx, SOx, POx, du H <sub>2</sub> S, des hydrocarbures, de la fumée et des vapeurs irritantes lorsque la matière est chauffée jusqu'à sa décomposition.
<b>Risques de réactions dangereuses</b>	Le contact avec l'asphalte chauffé et l'eau peut provoquer une violente éruption.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Valeurs des CL50/DL50

Nom chimique	CL50	DL50 (oral)	DL50 (dermique)
Asphalte de pétrole (bitume)		> 5 000 mg/kg (rat)	> 2 000 mg/kg (lapin)
Sulfure d'hydrogène	~ 444 ppm (rat) (exposition de 4 heures)		

### Irritation/Corrosion cutanée

Non disponible.

### Irritation/Corrosion oculaire

Irritant oculaire. Les signes/symptômes peuvent comprendre rougeur, gonflement, douleur, larmoiement et vision trouble ou voilée. Le produit liquide chaud peut provoquer de graves brûlures thermiques lors du contact direct. Le sulfure d'hydrogène peut provoquer de l'irritation oculaire à des concentrations de 1 à 20 ppm et une conjonctivite aiguë à des concentrations plus élevées. À des concentrations de H<sub>2</sub>S supérieures à 50 ppm, l'irritation oculaire peut comprendre des symptômes de rougeur, gonflement important, larmoiement, photophobie et apparition de halos autour des lumières.

### Effets de l'exposition à long terme (chronique)

Effets semblables à ceux décrits précédemment pour l'exposition à court terme.

### Sensibilisation respiratoire et/ou cutanée

Non disponible.

### Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Asphalte de pétrole (bitume)	Groupe 2B	A4		

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a établi que les expositions professionnelles à l'asphalte oxydé et à ses émissions lors des opérations de couverture sont « probablement cancérogènes pour l'Homme » (Groupe A). Le CIRC a conclu que les expositions professionnelles aux bitumes durs et à leurs émissions lors du travail avec le mastic d'asphalte sont « peut-être cancérogènes pour l'Homme » (Groupe 2B). Le CIRC a conclu que les expositions professionnelles aux bitumes de distillation directe et à leurs émissions lors des opérations de pavage sont « peut-être cancérogènes pour l'Homme » (Groupe 2B).

### Tératogénicité / Embryotoxicité

Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

### Mutagénicité

Non disponible.

Aucune information n'a été trouvée pour : Effets de l'exposition à court terme (aiguë), Produits toxicologiquement synergiques.

Nom de la FS : Enrobé tiède - Ver. 1  
 N° de la FS : 0074  
 Date de préparation : 10 décembre 2014

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

<b>Commentaires généraux</b>	L'information fournie est fondée sur les données dont on dispose sur la matière, ses composants et des matières semblables.
<b>Écotoxicité</b>	Polluant marin.
<b>Persistance et dégradabilité</b>	On n'a trouvé aucune information.
<b>Bioaccumulation / Accumulation</b>	On n'a trouvé aucune information.
<b>Mobilité</b>	Majorité des composants – Faible solubilité dans l'eau, il est attendu qu'ils chutent au fond et migrent dans les sédiments. Il est attendu qu'ils se séparent en sédiments et en solides d'eaux résiduaires.

## 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Recycler et réutiliser ce produit, dans la mesure du possible. Contacter les autorités locales chargées de la protection de l'environnement pour connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées dans votre province. Il incombe à l'utilisateur de faire l'évaluation requise des dangers que pose la matière résiduelle et de sa conformité aux lois applicables sur les matières résiduelles dangereuses (déchets dangereux). Ce produit et son récipient doivent être éliminés en tant que matières dangereuses résiduelles. NE PAS jeter aux égouts, sur le sol ou dans une étendue d'eau. Traiter les matières résiduelles dans une installation agréée pour le traitement des matières résiduelles. Les récipients vides retiennent des résidus du produit. Suivre les mises en garde de l'étiquette même lorsque le récipient semble être vide. Éliminer ou recycler les récipients vides par le biais d'une installation agréée pour le traitement des matières résiduelles. Ne pas réutiliser les contenants.

## 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

### Informations sur l'expédition

Non réglementé en vertu du Règlement canadien sur le TMD.

Règlement	N° UN	Appellation réglementaire	Classe	Groupe d'emballage
US DOT	3257	<i>Asphalt Cement (ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, N.O.S., at or above 100 °C and below its flash point, 9, UN3257, PGIII)</i>	9	III

### Autres informations sur le transport

**Renseignements spéciaux en matière d'expédition**  
Veuillez prendre note : Pour les expéditions aux États-Unis seulement : *ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, N.O.S., at or above 100 °C and below its flash point, 9, UN3257, PGIII PG\** : Packing group (groupe d'emballage)

## 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Canada

#### Liste intérieure des substances (LIS) / Liste extérieure des substances (LES)

Tous les composants sont répertoriés dans la LIS ou en sont dispensés.

### États-Unis

#### Statut réglementaire de l'OSHA américaine

Bien que cette matière ne soit pas considérée comme étant dangereuse d'après la norme de l'OSHA intitulée *Hazard Communication Standard* (29 CFR 1910.1200 (1994)), la présente FS comporte de l'information utile, essentielle à la manipulation et à l'utilisation correctes du produit. Il convient de conserver cette FS et de la mettre à la disposition des employés et autres utilisateurs de ce produit.

#### Article 8(b) de la loi américaine intitulée *Toxic Substances Control Act* (TSCA)

Tous les composants sont répertoriés dans l'Inventaire de la TSCA ou sont dispensés des dispositions visant leur parution dans l'inventaire de la TSCA en vertu du 40 CFR 720.

#### Listes supplémentaires de la réglementation américaine

Classification HCS : Non réglementé.

#### Inventaire européen

Non déterminé

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Nom de la FS : Enrobé tiède - Ver. 1  
N° de la FS : 0074  
Date de préparation : 10 décembre 2014

Code de danger  
selon la NFPA :

Santé – 2      Inflammabilité - 0      Instabilité - 0

FS préparée par :

Service d'ingénierie, de contrôle des procédés et de gestion des risques

N° de téléphone

1-416-281-8181

Date de préparation

10 décembre 2014

Indications sur la  
révision

Le contenu suivant de la présente FS a été modifié le 19 mai 2015 : Avis de non responsabilité.

Signification des  
abréviations

ACGIH® = *American Conference of Governmental Industrial Hygienists*

AIHA = *American Industrial Hygiene Association*

HSDB® = *Hazardous Substances Data Bank*

CIRC = Centre international de recherche sur le cancer

NFPA = *National Fire Prevention Association*

NIOSH = *National Institute for Occupational Safety and Health*

NTP = *National Toxicology Program*

OSHA = *US Occupational Safety and Health Administration*

RTECS® = *Registry of Toxic Effects of Chemical Substances*

Références

Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).  
Base de données HSDB®. *US National Library of Medicine*. Accessible auprès du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données du *NIOSH Pocket Guide*. *National Institute for Occupational Safety and Health*. Accessible auprès du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données du *Registry of Toxic Effects of Chemical Substances* (RTECS®). Accelrys, Inc. Accessible auprès du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

Avis de non  
responsabilité

Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente fiche signalétique sont exacts. Toutefois, le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses filiales n'assume de responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente fiche.

Il appartient exclusivement à l'utilisateur de vérifier la convenance de l'usage de toute matière.

Toute matière peut présenter des risques inconnus et doit être utilisée avec précaution. Bien que certains dangers dans soient décrits dans la présente fiche signalétique, nous ne pouvons pas garantir qu'ils soient les seuls qui existent.